

SYNDICAT MIXTE EDEN 62
COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 12 Mars 2019

Les délégués au Comité Syndical se sont réunis à Desvres, 2 rue Claude, le 12 Mars 2019 à 14 h 30.

Étaient présents à la séance et ont signé le registre des émargements :

- **les délégués du Conseil Général** : Mesdames Emmanuelle LEVEUGLE, Pascale BURET, Patricia ROUSSEAU, Maryse CAUWET, Evelyne NACHEL, représentants **31 voix**.

- **les délégués des communes** : Madame Monique VALENTIN, Messieurs Pierre BEAUVOIS, Gérard PECRON, Pascal DUBUS, Alain BOIGELOT, Joël FERNAGUT, Alain BOURDREZ, Jean-Pierre SANSEN, Gérard BLONDEL, Alain JOLY, Pierre EVRARD, Irénée MIELLOT, Bernard LHOMME, Pierre DELOBEL, Kaddour-Jean DERRAR, Marc BOUTROY, Henri D' HOUR, Frédéric RICHARD, Jean-Claude DISSAUX représentants **19 voix**.

- **les délégués des intercommunalités** : Monsieur Thierry TERLUTTE, Pierre-Georges DACHICOURT représentant **10 voix**.

Soit un total de 60 voix sur 108 voix possibles.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente ouvre la séance.

Délibération n°1 : Examen et Vote du Budget Primitif 2019

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, un projet de Budget Primitif pour l'année 2019.

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 400 186,86	1 400 186,86
Fonctionnement	7 001 148,33	7 001 148,33
Total du budget 2019	8 401 335,19	8 401 335,19

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2 : Pérennisation d'un agent au service administratif

Par délibération n° 7 du 23 mars 2018, il a été décidé de recruter un renfort pour le service administratif. Dans un premier temps il s'agissait de remplacer un agent du service en congé maternité et surtout dans un même temps d'un renfort pour faire face à la charge de travail de plus en plus importante. Au vu des compétences de l'agent, il est proposé de conserver ce renfort. L'agent, stagiaire de la fonction publique territoriale, sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif à compter du 01 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la création d'un emploi permanent au service administratif.

Délibération n°3 : Pérennisation d'un agent au service informatique

Un agent, titulaire de la fonction publique territoriale, au service informatique a démissionné de son poste et que par délibération n°11 du 23 mars 2018, un remplaçant a été recruté pour une période d'un an, notamment afin de tester ses compétences.

Au terme de ce contrat et au vu de ses compétences donnant entière satisfaction, il est proposé de le nommer stagiaire dans son poste et de créer un emploi permanent d'adjoint technique au sein du service informatique à compter du 01 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition dans les conditions qui ont été exposées.

Délibération n°4 : Pérennisation d'un agent au service événementiel

Par délibération n°10 du comité syndical du 11 juin 2018, il a été décidé de recruter un adjoint d'animation pour une durée d'un an sur un poste permanent à compter du 1^{er} juillet 2019, à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. L'objectif était de répondre aux besoins du service événementiel

Nous menons des actions de sensibilisation à la protection du patrimoine naturel à destination de la population, et notamment des enfants, au moyen de manifestations événementielles à l'initiative du Syndicat Mixte.

Au vu des compétences de l'agent et de la nécessité de ce poste la Présidente propose de pérenniser l'agent sur son poste à compter du 01 juillet 2019.

Le Comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Délibération n°5 : Renouvellement d'un poste de garde nature pour une période de 10 mois à Carvin

Un agent de l'équipe de Oignies-Carvin a émis le souhait de renouveler son détachement auprès d'une autre collectivité à compter du 01 avril 2019 et pour une période de 10 mois.

Il est proposé de répondre favorablement à sa demande de renouvellement et dans un même temps de renouveler le garde nature recruté par délibération n°12 du comité syndical du 23 mars 2018, pour la même période afin de palier son absence.

Il est donc proposé de renouveler le contrat de cet agent contractuel sur un poste temporaire d'adjoint technique pour une période de 10 mois à compter du 01 juin 2019 rémunéré sur la base du 1^{er} échelon.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le renouvellement d'un poste de garde nature sur le secteur de Carvin pour une période de 10 mois à compter du 01 juin 2019.

Délibération n°6 : Renouvellement d'un contrat de chargé d'étude

Par délibération n°8 du comité syndical du 23 mars 2018, il a été décidé de recruter un chargé d'étude, il s'agit notamment d'une aide technique à la rédaction de plans de gestion et la gestion des procédures administratives pour les dossiers FEDER.

Par conséquent il est proposé, afin de poursuivre les procédures, de renouveler le contrat de cet agent contractuel sur un poste temporaire de technicien pour une période d'un an à compter du 01 juin 2019, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon.

Le Comité Syndical adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le renouvellement d'un poste de chargé d'étude, un poste temporaire de technicien pour une période d'un an à compter du 01 juin 2019, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon.

Délibération n°7 : Remise gracieuse pour un trop perçu de l'IFSE pour trois agents en demi-traitement

Lors de la séance du 23 mars 2018, il a été voté la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : IFSE (indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise) et CIA (complément indemnitaire annuel)

L'article 5 stipule que l'IFSE est versée mensuellement et que le montant suit le sort du traitement de l'agent (agents à temps non complet, temps partiel, congé de maladie à demi traitement, prise de poste en cours de mois...). Or pour trois agents en demi traitement cette règle n'a pas été respectée et ils ont perçu la totalité de leur régime indemnitaire. Jusqu'ici un agent en demi traitement recevait la totalité de son régime indemnitaire et s'agissant d'une erreur de paramétrage du logiciel comptable, il est proposé d'accorder à ces trois agents une remise gracieuse respectivement de 1 578.39€, 624.74€ et 290.14€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde au trois agents concernés une remise gracieuse pour le versement à tort d'une partie de l'IFSE.

Délibération n°8 : Paiement du CET d'un agent en retraite au 15 mars 2019

Un agent du Syndicat Mixte Eden 62 a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 15 mars 2019. Ce dernier a ouvert le 10 décembre 2014 un compte épargne temps qui aujourd'hui est alimenté de 20 jours.

L'agent étant en arrêt de travail depuis le 15 mars 2018, il n'a pas eu l'occasion de solder son compte épargne temps. Il est donc proposé de lui payer les jours épargnés soit un montant de 1500.00 €.

Le Comité Syndical adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le paiement du CET.

Délibération n°9 : Modification du régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte

Lors de la délibération n°10 de la séance du 28 janvier 2019, a été approuvé la modification du régime indemnitaire pour le grade des ingénieurs.

Il est proposé de modifier cette délibération, celle-ci prévoit une indemnité spécifique de service pour le grade d'ingénieur hors classe à hauteur de 133%, or le décret prévoit un régime maximum de 122.5%.

Cette proposition de modification du régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte Eden 62 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10 : Convention de partenariat favorable à la biodiversité entre le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Eden 62 et RTE

L'objet de la présente convention est de définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation et d'entretien d'aménagements favorables à la préservation du milieu naturel et à la biodiversité au niveau du passage de la ligne électrique Avelin-Gavrelle dans l'ENS du bois de l'Offlarde. Ces aménagements constituent des mesures compensatoires du projet mené par RTE.

RTE s'engage dans la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans l'emprise de ses lignes au travers d'aménagements visant à favoriser la biodiversité, à contribuer au maintien de la trame verte et bleue et à sécuriser le transport d'électricité en maintenant des végétations basses sous les lignes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte les termes de la convention proposée et autorise la présidente à la signer et à la mettre en œuvre.

Délibération n°11 : Recrutement de contrats PEC Parcours Emploi Compétence

Lors de la séance du 23 mars 2018 il a été décidé la création de 7 PEC « Parcours Emploi Compétences ». L'objectif était de poursuivre nos missions au sein de l'équipe aménagement de Setques et de remplacer les CUI/CAE en PEC.

Malheureusement depuis cette date aucun recrutement a pu avoir lieu au vu des contraintes administratives et financières. Auparavant, la collectivité bénéficiait d'une participation de la part de pôle emploi de 80%, cette dernière est désormais de 45%.

Il est proposé de renouveler cette demande et de recruter 8 PEC à compter du 01 avril 2019 pour une période d'un an, il s'agit de contrats de 20 heures par semaine et le financement sera assuré cette fois-ci par le fonds social européen et par le Département du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent cette proposition.

Délibération n°12 : Engagement dans le dispositif de Service Civique

Il est proposé d'avoir recours à un service civique (selon le décret 2010.485 du 12.05.2010) cette fois-ci pour le service gestion pour une durée maximum de 6 mois à partir du 01 mai 2019 et de lui verser une indemnité d'un montant de 107.58 € par mois, en complément de la rémunération directement versée par l'Etat d'un montant de 472.97 €.

L'objectif est d'informer et sensibiliser le public sur les colonies d'oiseaux au sol sur les sites du Fort-Vert et de Oye-Plage.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'accueil d'un service civique à partir du 01 mai 2019 et autorise également le versement de l'indemnité.

Délibération n°13 : Recrutement d'un apprenti

Le Syndicat Mixte compte déjà dans son effectif un apprenti, de 18 ans, au sein de l'équipe du Romelaere et qu'il s'agit pour l'instant d'une réussite. Pour cette nouvelle proposition, l'objectif est de poursuivre notre expérimentation en la matière avec cette fois-ci une personne plus jeune, entre 16 et 18 ans. Concernant la rémunération celle-ci n'excède pas celle d'un stagiaire et la collectivité bénéficie d'une participation de la part de la région Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent cette proposition et autorise le recrutement d'un apprenti.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée dans le cadre des questions diverses, la séance est levée à 16h05.

La Présidente,
Emmanuelle Leveugle.

